



PRÉFET DE LA DRÔME

Direction départementale des territoires
Service déplacements et sécurité routière

Pôle Sécurité Routière

Affaire suivie par : W. AVOIES
Tél. : 04.81.66.81.51

courriel pôle : ddt-edsr-par@drôme.gouv.fr

Valence, le 27 DEC. 2018

Le Préfet

à

Liste destinataires ci-jointe

Objet : Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2019.

P.J. : lettre de cadrage
fiche action locale

Entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2018, 335 accidents corporels de la circulation routière ont eu lieu dans notre département, soit un par jour en moyenne. Lors de ces accidents, 39 personnes ont été tuées et 449 blessées. Malgré une baisse encourageante du nombre des accidents et des blessés depuis le début de l'année 2018 par rapport aux 11 premiers mois de l'année 2017, le nombre de personnes tuées a augmenté dans la Drôme avec 4 personnes tuées de plus cette année.

Au-delà de ce constat chiffré alarmant, certaines catégories d'usagers apparaissent comme particulièrement en danger et doivent, dès à présent faire l'objet de la plus grande vigilance, ainsi :

- 12 jeunes de 18 à 24 ans ont perdu la vie dans un accident de la route en 2018 (30 % des personnes tuées) contre 5 en 2017 soit une augmentation de 140 % ;
- 11 personnes de plus de 65 ans ont perdu la vie dans un accident de la route en 2018 (28 % des personnes tuées) contre 5 en 2017 soit une augmentation de 120 % ;
- 18 usagers vulnérables (5 piétons, 3 cyclistes et 10 motards), dont 1/3 de moins de 40 ans, ont perdu la vie dans un accident de la route en 2018 (47 % des personnes tuées) contre 9 en 2017 (2 piétons, 0 cycliste et 7 motards) soit une augmentation de 100 %.

Plus largement, le document général d'orientations (DGO) de sécurité routière 2018-2022, élaboré avec nos partenaires sur la base de l'analyse de l'accidentalité des cinq dernières années, définit les 6 enjeux prioritaires de la politique de sécurité routière de la Drôme (le risque routier professionnel, les substances psycho-actives, les jeunes, les seniors, les deux-roues motorisés et le partage de la voirie) et les pistes d'actions envisagées.

Dans le cadre de cet appel à projets, je souhaite que nous soyons tous mobilisés (services de l'Etat, forces de l'ordre, établissements d'enseignement, collectivités territoriales, entreprises, assureurs, associations, auto-écoles, étudiants, bénévoles...) pour lutter contre l'insécurité routière. Vos propositions d'actions permettront de construire le plan départemental de sécurité routière (PDASR) 2019. Outil de concertation, de coordination et de soutien, doté d'un

budget annuel (environ 54 900 € en 2018) et de moyens humains et matériels, il permet d'allier les actions de sensibilisation et de pédagogie aux actions de contrôles et de sanctions des forces de l'ordre.

Je vous invite à consulter les orientations et pistes d'actions figurant dans le document général d'orientations et le document téléchargeable à partir du lien ci-dessous présentant un panel d'actions réalisées dans le département en 2018 :

<http://www.drome.gouv.fr/plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-a3577.html>

La lettre de cadrage et la fiche d'action locale ci-jointes vous permettront d'établir vos projets. La coordination sécurité routière reste également à votre disposition pour vous aider.

Même si vos actions ne font pas l'objet d'une demande de subvention au titre du PDASR, je vous serais reconnaissant de bien vouloir les indiquer de manière à pouvoir établir un recensement exhaustif et susciter des synergies ou des rapprochements entre porteurs de projets.

Je vous invite à adresser vos projets d'actions pour le **20 mars 2019 - délai de rigueur** à la Coordination Sécurité Routière – DDT de la DROME – 4 place Laennec – BP 1013 – 26015 VALENCE CEDEX ou par mail : ddt-sdsr-psr@drome.gouv.fr.

Les décisions d'attribution de subventions seront notifiées courant avril à l'issue d'un comité de pilotage qui examinera dans le détail l'ensemble des projets proposés.

Dès l'achèvement de l'action et au plus tard le **1er novembre 2019**, le bénéficiaire devra en établir le bilan et le retourner à la coordination Sécurité Routière.

Je vous demande d'accorder la plus grande attention à l'élaboration de ce bilan qui est le **garant du bon emploi des crédits**.

Ce n'est que par une mobilisation forte et permanente de tous les acteurs, sur tous les leviers de lutte contre l'insécurité routière, que nous pourrons diminuer le nombre d'accidents et de victimes et ainsi nous orienter clairement vers l'objectif ambitieux de passer sous la barre des 2000 tués sur les routes à l'horizon 2020.

Je tiens une nouvelle fois à vous remercier de votre engagement et de votre contribution déterminante dans la lutte contre l'insécurité routière.

Le Préfet,



Eric SPITZ